



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20240711-V_DEL_240711_3-DE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **11 juillet 2024**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	28	6	9

Date de convocation le **5 juillet 2024**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Madame Dehbia **DJERBIB**

V_DEL_240711_3

Subventions aux associations 2024 attributions complémentaires

Rapporteuse: Madame MOSTEFAOUI

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Abdoulaye **SOW**, Audrey **WATRELOT**, Ange **VIDAL**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**, Josette **PRALY** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Pierre **DUSSURGEY** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Harun **ARAZ** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOUM**, Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL**, Thierry **ELIEN** donne pouvoir à Soufia **MAAROUK**

Absents :

Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, David **LAÏB**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Richard **MARION**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**, Karim **BALIT**

Mesdames, Messieurs,

Lors du conseil municipal du 27 mars 2024, ont été octroyées des subventions destinées à soutenir les projets associatifs menés sur la Ville en 2024. Ce vote découlait de l'examen des dossiers de demande remis par les associations à l'automne 2023 et destinés à financer leurs projets sur 2024. Ainsi, ce sont 109 associations qui ont bénéficié d'une subvention pour développer leur projet.

A l'instar de ce qui a été fait les années précédentes, il est proposé d'étudier une seconde session d'attribution des subventions permettant d'apporter un soutien aux associations n'ayant pas pu déposer leur demande lors des premières commissions d'examen ou ayant des projets qui ont été stabilisés au cours de l'année 2024. Ainsi, les demandes associatives suivantes et les montants respectifs qu'il est proposé de leur attribuer sont soumis au vote du conseil municipal.

- l'association Wamato propose des cours hebdomadaires de percussions africaines, des stages de danse traditionnelle, des mini-concerts et des repas destinés à faire découvrir la richesse culturelle africaine. Afin de poursuivre la mise en œuvre de ce projet, elle renouvelle sa demande d'aide annuelle à la Ville. L'attribution d'un montant de 1 000 euros est soumise au vote pour la soutenir dans sa démarche ;
- il est proposé d'attribuer 1 000 euros à la Société de chasse La Diane Vaudaise afin qu'elle puisse acquérir le matériel qui lui permettra de faciliter sa gestion administrative et de faire face au renforcement des procédures obligatoires de sécurité et de suivi en matière de chasse.

Ainsi, compte tenu de tous ces éléments, l'attribution totale de subventions pour cette session complémentaire s'élève à 2 000 euros.

Pour mémoire, conformément à la délibération votée au conseil municipal du 11 février 2021 relative à la mise en œuvre d'un cadre contractuel avec les acteurs associatifs, les subventions annuelles font désormais l'objet d'un conventionnement formalisant les objectifs partagés par la Ville et les associations, conventionnement réactualisé en 2024.

En outre, conformément à la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et selon son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021, toute association sollicitant l'octroi d'une subvention auprès de la Ville devra signer un contrat d'engagement républicain.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le versement des subventions suivantes :
 - 1 000€ à la Société de chasse La Diane Vaudaise ;
 - 1 000€ à l'association Wamato ;
- dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'approuver le versement des subventions suivantes :
 - 1 000€ à la Société de chasse La Diane Vaudaise ;
 - 1 000€ à l'association Wamato ;
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

Suffrages exprimés	34	
Vote(s) Pour	34	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN-DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Frédéric KIZILDAG , Audrey WATRELOT , Ange VIDAL , Christine BERTIN , Monique MARTINEZ , Soufia MAAROUK , Thierry ELIEN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 11 juillet 2024.



La secrétaire de séance

Dehbia DJERBIB